

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 66-452-1934 commissions

n° 66-452-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 juillet 1934

Numéro JO  
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro  
31 juillet 1934

### TEXTE INTÉGRAL

La Commission de contrôle, prévue à l'article 3 dudit arrêté, a été composée comme suit : L'administrateur des colonies, commandant le cercle de Djibouti. président ; Le chef du Service des travaux publics ; le chef du Service des postes: le chef de la Station intercoloniale de T. S. F.; le chef de la Station locale de T. S. F.; le lieutenant de port ; l'officier, chef du bureau militaire, membres.